

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEVT 004-2600/17/BM

■ Approbation d'une convention de financement avec 13 Habitat relative à la réalisation de travaux d'aménagements de la Route Départementale RD4 aux Flamants-Iris à Marseille (14ème arrondissement)

MET 17/4736/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La convention pluriannuelle de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine pour le quartier Flamants-Iris à Marseille (14ème arrondissement) a été signée avec l'ANRU et ses partenaires en date du 22 septembre 2005 par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, à laquelle s'est substituée la Métropole Aix-Marseille-Provence le 1^{er} janvier 2016.

Un avenant « plan de relance de l'économie 2009 » a été signé le 4 juin 2009 par l'ANRU et 13 Habitat modifiant le plan de financement de l'opération « Espaces urbains voies et places ».

Un avenant n°1 signé le 7 septembre 2009 entre l'ANRU, la Ville de Marseille et 13 Habitat a rectifié une incohérence dans l'imputation de l'opération « Pôle de formation et de services ».

Alors que la réalisation du projet avançait, tant du point de vue des équipements publics que des espaces publics, des démolitions et de la réhabilitation ou de la construction de logements, la découverte d'amiante en juin 2009 a remis en question les décisions prises et obligé à une redéfinition du projet.

Un avenant n°2 signé le 23 juillet 2014 a donc pris en compte les évolutions du projet, avec des démolitions supplémentaires et le transfert de la maîtrise d'ouvrage du réaménagement des voies de Marseille Provence Métropole à 13 Habitat.

Ultérieurement, un avenant n°3 ne concernant pas Marseille Provence Métropole a intégré une nouvelle opération de reconstitution de l'offre de logements sociaux proposée par Erilia.

**Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2017**

A ce jour, le Projet de Rénovation Urbaine des Flamants-Iris est très engagé. Aux Flamants, 319 logements ont été démolis et 390 autres ont été réhabilités par le bailleur social « 13 Habitat », qui a également rénové le « Pôle de services », livré la Maison départementale de la solidarité et le centre social. Aux Iris, une première tranche de réhabilitation a eu lieu et les travaux de la tranche 2, qui vise à désamianter les locaux, sont en cour de réalisation.

Les travaux de résidentialisation sont livrés sur les deux groupes. Ils ont permis notamment de créer un terrain de sport de proximité et des espaces publics. Pour les Flamants, l'achèvement de ces travaux est tributaire de l'avancement des opérations, notamment du « cœur » des Flamants qui doit être reconfiguré et sur lequel des constructions nouvelles doivent être édifiées, en lien avec l'adoption d'une nouvelle trame urbaine.

Les programmes destinés à reconstituer 541 logements sociaux sont identifiés.

L'avenant n°4 dit « avenant de clôture », qui a été délibéré le 3 juillet 2015, fixe les modalités d'achèvement de la convention.

Au-delà des opérations d'habitat cet avenant prend en compte plusieurs modifications d'opérations d'espaces publics, dont une nouvelle opération par 13 Habitat pour aménager un espace de qualité devant le nouveau centre social.

Des économies réalisées par la Métropole dans l'aménagement de l'avenue Georges Braque sont prises en compte : le montant des travaux est passé de 995 627 euros TTC à 533 039 euros TTC, les subventions de l'ANRU, de la Ville de Marseille, du Conseil Départemental et de la Région passant de 668 833 euros à 325 620 euros.

Outre cette maîtrise d'ouvrage, la Métropole participe aux aménagements d'espaces publics par des subventions apportées à 13 Habitat pour un montant total de 1 091 304 euros.

L'une de ces opérations est la requalification de la route départementale n°4 qui longe le quartier au nord dont les travaux sont en cour. C'est pourquoi il est nécessaire pour procéder au règlement de la participation financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence de disposer avec 13 Habitat d'une convention financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La convention pluriannuelle de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine pour le quartier Flamants-Iris à Marseille (14ème arrondissement) du 22 septembre 2005 ;
- L'avenant national de clôture N°4 du 3 juillet 2015 ;
- La délibération HN009/011/16/CM du 17 mars 2016 relative aux délégations du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2017

Considérant

- L'intérêt d'accompagner le projet de rénovation urbaine du quartier Flamants-Iris à Marseille (14^{ème} arrondissement) conformément aux engagements pris dans la convention pluriannuelle ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de financement ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et 13 Habitat relative à la réalisation des travaux d'aménagement de la RD4 aux Flamants (Marseille, 14^{ème} arrondissement).

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 – Sous-politique C310 – Chapitre budgétaire 458115118100 - Fonction 844.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS